

# Convention de participation Santé

Centre de gestion de la FPT de Martinique



Présentation à destination des décideurs des  
collectivités de Martinique  
25 juillet 2023

# Sommaire

- 1° **Présentation**
- 2° **Contexte**
- 3° **La convention Santé du CDG 972**  
**& Les services inclus dans l'offre**
- 4° **Process d'adhésion d'une collectivité à la convention Santé**  
**& Process d'adhésion agent au contrat**

**Le Centre de Gestion de Martinique a retenu la MNT pour sa convention de participation Santé**



**Date d'effet de la convention :  
1<sup>er</sup> janvier 2024**

**Durée de la convention : 6 ans**

**Seule l'adhésion des agents aux garanties de cette convention leur permettra de bénéficier de la participation financière de leur employeur.**



# 1° PRESENTATION DU GROUPEMENT



**Un groupement solide, spécialiste de la FPT**

# MNT, Mutuelle Nationale Territoriale

## LES CHIFFRES CLES DE LA MNT



1 127 627  
Personnes  
protégées



482 109  
Adhérents  
Santé



421 305  
Adhérents  
Prévoyance



0  
Actionnaire  
à rémunérer



94  
Agences  
locales



1<sup>er</sup>  
Intervenant  
FPT



9 000  
Correspondants  
Mutualistes



86 %  
Adhérents satisfaits  
et très satisfaits

GRUPE  
vyv

Premier acteur de l'assurance santé et le premier opérateur national de services de soins et d'accompagnement.

MNT  
GRUPE vyv

Première mutuelle de la fonction publique territoriale en santé et en prévoyance :  
Assureur et distributeur de la convention Santé

# MNT, Mutuelle Nationale Territoriale

**1<sup>er</sup> acteur mutualiste de santé et de protection sociale des fonctionnaires territoriaux dans l'Hexagone, et les Outre-mers.**

Au sein du Groupe VYV, premier acteur mutualiste français de santé et de protection sociale, la MNT est la mutuelle de référence auprès des services publics locaux et intervient spécifiquement auprès des collectivités locales et des établissements publics.


# Présentation de l'équipe dédiée


## L'agence de Martinique

Lot. Bardinet

Route de Chateauboeuf

97 200 FORT DE FRANCE

 09 72 72 02 02

 [cdg972@mnt.fr](mailto:cdg972@mnt.fr)

Du lundi au vendredi  
de 07h30 à 12h30 sans rdv

Prise de rendez-vous sur [mnt.fr/mon-agence](https://mnt.fr/mon-agence)  
Pour un créneau du lundi au vendredi de 7H30 à 15H

Interlocutrices dédiées des collectivités et chargées de la mise en place et du suivi pendant toute la durée de la convention :



**Guylaine BARET** - Responsable Développement  
[guylaine.baret@mnt.fr](mailto:guylaine.baret@mnt.fr) 06.96.16.70.62

**Marie-Line PATALIN** - Responsable Développement  
[marie-line.patalin@mnt.fr](mailto:marie-line.patalin@mnt.fr) 06.96.16.29.23

Chargée de la gestion du contrat et des prestations:  
**Nadine TOUCHE**, Responsable agence **972**  
3 Conseillers d'Agence



Equipe dédiée:

**Caroline CLE** Responsable de Secteur Antilles - Guyane  
**Stéphanie CALDICOTE** Responsable Solutions Collectivités  
Ile de France - DROM



Une équipe de 8 collaborateurs dédiés pour un service de proximité et de qualité



Être utile est un beau métier



# Une mutuelle Proche des agents et des collectivités



**2 Responsables développement**  
Pour plus de proximité

**Rdv et Réunions d'information Décideurs**  
**Réunions d'information et ateliers d'adhésions**



**Agence MNT à FORT DE FRANCE**



[cdg972@mnt.fr](mailto:cdg972@mnt.fr)



Être utile est un beau métier



## 2° Contexte Législatif

A ce jour et jusqu'au 31 décembre 2025, mettre en place une participation employeur est facultatif :

Avec un montant minimum de **1 €** 

La participation employeur devient obligatoire avec l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 à compter du :

**1<sup>er</sup> Janvier 2026 pour la Santé**

Avec un montant minimum de **15 €** 



Défend le pouvoir d'achat de vos agents



Vient en déduction de la cotisation dûe par l'agent



Est un montant unitaire en €



Est un élément attractif pour vos recrutements



S'applique à 1 seul dispositif :  
Convention de participation ou Labellisation



Doit faire l'objet d'une délibération

La Convention de participation du CDG 972 vous permet donc de mettre en œuvre progressivement vos obligations à partir du 1er Janvier 2024

# Avantages d'intégrer la convention de participation Santé du CDG 972 pour la collectivité ?

Aide financière de l'employeur s'inscrivant dans le dialogue social

Dispositif piloté et accompagné par le CDG de Martinique

Mutualisation

Tarifs ajustés à l'échelle du Territoire

Renforcer l'attractivité de la collectivité

Politique RH

Anticiper les échéances de la PSC

Maitrise de l'évolution tarifaire sur la durée de la convention

## 2° Pourquoi intégrer la convention Santé de participation du CDG 972 pour la collectivité ?

Favorise le bien-être des agents

Améliorer la couverture Santé  
de vos agents

Accompagnement de la MNT  
Rdv, réunions , permanences dans vos  
collectivités

Offrir une égalité d'accès aux garanties

Fonds d'action social proposé aux  
agents en difficulté

Couvertures et garanties  
sur mesure

Espace de gestion dématérialisé :  
l' Espace collectivité

# Avantages de la convention de participation du CDG 972 pour les agents ?

**Tarifs attractifs  
Réseaux de soins**

**4 Niveaux de garanties  
adaptés aux besoins de tous les agents**

**Choix sur mesure en fonction de la  
situation et du budget de chacun**

**Accompagnement MNT  
Proximité agence**

**Téléconsultation 7/7 et 24/24**

**Participation employeur**

**Favoriser leur bien-être**

**Avantages et services inclus  
Action Sociale**

**Conditions d'adhésion facilitantes**

**Espace adhérent**

### 3° LA CONVENTION DE PARTICIPATION SANTE DU CDG 972



# Les garanties de la Convention de Participation du CDG 972

## 4 formules de garanties au choix

Niveau 1

Niveau 2

Niveau 3

Niveau 4

- ✓ **Une formule 1** Remboursements de base sur les principaux besoins en santé
- ✓ **Une formule 2** Remboursements renforcés en cas de besoins ciblés
- ✓ **Une formule 3** Remboursements renforcés en cas de besoins importants
- ✓ **Une formule 4** Remboursements de haut niveau



# Exemple de remboursement : Frais médicaux

Moïse se rend chez son médecin spécialiste (signataire DPTAM).



Sa consultation lui coute 50 €

La base de remboursement Optam de la Sécurité Sociale est de 25 €,

Pour rappel : le tarif de base pour un médecin conventionné secteur 1 est de 25 €

Niveau 1	16,50 € <i>Sécurité sociale (70%) - 1€ franchise médicale</i>	7,50€ <i>Remboursement MNT 30% Dans la limite des frais</i>	26 € <i>Reste à charge</i>
Niveau 2	16,50 € <i>Sécurité sociale (70%) - 1€ franchise médicale</i>	20 € <i>Remboursement MNT 80% Dans la limite des frais</i>	13,50 € <i>Reste à charge</i>
Niveau 3	16,50 € <i>Sécurité sociale (70 %) - 1€ franchise médicale</i>	32,50 € <i>Remboursement MNT 130 % Dans la limite des frais</i>	1,00 € <i>Reste à charge</i>
Niveau 4	16,50 € <i>Sécurité sociale (70 %) - 1€ franchise médicale</i>	33,50 € <i>Remboursement MNT180% Dans la limite des frais</i>	1,00 € <i>Reste à charge</i>



# Détail de la garantie : Hospitalisation

Ludovic s'est fracturé le coude suite à un accident de sport, il va être opéré dans le cadre d'un acte de chirurgie simple, l'acte est facturé 300 € (dont 214,92 € de dépassement du chirurgien).

La base de remboursement Optam de la Sécurité Sociale est de 85,08 €



Niveau 1	68,07 € Sécurité sociale (80 %)	17,02 € Remboursement MNT 20 %	214,92€ Reste à charge
Niveau 2	68,07 € Sécurité sociale (80%)	59,56 € Remboursement MNT 70 %	172,37 € Reste à charge
Niveau 3	68,07 € Sécurité sociale (80 %)	102,10 € Remboursement MNT 120%	129,83 € Reste à charge
Niveau 4	68,07 € Sécurité sociale (80 %)	144,63 € Remboursement MNT 170%	87,30 € Reste à charge

# Exemple de remboursement : Dentaire



Sandrine s'est cassée une dent. Son dentiste lui transmet un devis de 500 € pour une couronne aux tarifs maîtrisés (Hors 100 % Santé)

Base de remboursement de la sécurité sociale 120 € au 01/01/2020.

Niveau 1	84 € <i>Sécurité sociale (70 %)</i>	66 € <i>Remboursement MNT 55%</i>	350 € <i>Reste à charge</i>
Niveau 2	84 € <i>Sécurité sociale (70 %)</i>	156 € <i>Remboursement MNT 130%</i>	260€ <i>Reste à charge</i>
Niveau 3	84 € <i>Sécurité sociale (70 %)</i>	276€ <i>Remboursement MNT 230% Dans la limite des frais</i>	140 € <i>Reste à charge</i>
Niveau 4	84 € <i>Sécurité sociale (70 %)</i>	396 € <i>Remboursement MNT 330 % Dans la limite des frais</i>	20 € <i>Reste à charge</i>

Avec un panier aux tarifs maîtrisés, le plafond autorisé est fixé à :

•550 € pour la pose d'une couronne dentaire dentoportée céramique monolithique (autre que zircone) sur des deuxièmes prémolaires et molaires,



Être utile est un beau métier

# Exemple de remboursement : Dentaire



Sandrine s'est cassée une dent. Son dentiste lui transmet un devis de 500 € pour une couronne aux tarifs maîtrisés (Hors 100 % Santé)

Base de remboursement de la sécurité sociale 120 € au 01/01/2020.

**RO : Soins dentaires à 60% (au lieu de 70% à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023)**

Niveau 1	72 € <i>Sécurité sociale (60 %)</i>	78 € <i>Remboursement MNT 65%</i>	350 € <i>Reste à charge</i>
Niveau 2	72 € <i>Sécurité sociale (60 %)</i>	168 € <i>Remboursement MNT 140%</i>	260€ <i>Reste à charge</i>
Niveau 3	72 € <i>Sécurité sociale (60 %)</i>	288€ <i>Remboursement MNT 240% Dans la limite des frais</i>	140 € <i>Reste à charge</i>
Niveau 4	72 € <i>Sécurité sociale (60 %)</i>	408€ <i>Remboursement MNT 340 % Dans la limite des frais</i>	20 € <i>Reste à charge</i>

Avec un panier aux tarifs maîtrisés, le plafond autorisé est fixé à :

•550 € pour la pose d'une couronne dentaire dentoportée céramique monolithique (autre que zircone) sur des deuxièmes prémolaires et molaires,



Être utile est un beau métier

# Détail de la garantie : Optique



Françoise se rend chez son opticien pour un équipement optique : monture + 2 verres simples aux tarifs libres (hors 100% Santé) : le prix de l'équipement est de 345€

Monture : 125 € - la base de remboursement de la Sécurité Sociale est de 2,84€

Verres : 220 € - la base de remboursement de la Sécurité Sociale est de 2,29€

## Niveau 1

Monture: 1,70 €  
Verres: 1,37 € X2

Sécurité sociale (60 %)

Monture: 100 €  
Verres: 0 €

Remboursement MNT 100€  
dont monture limitée 100€

Monture: 23,30 €  
Verres: 227,26 €

Reste à charge = 250,56 €

## Niveau 2

Monture: 1,70 €  
Verres: 1,37 € X2

Sécurité sociale (60 %)

Monture: 100 €  
Verres: 50 €

Remboursement MNT 150€  
dont monture limitée 100€

Monture: 23,30 €  
Verres: 167,26 €

Reste à charge = 190,56 €

## Niveau 3

Monture: 1,70 €  
Verres: 1,37 € x2

Sécurité sociale (60 %)

Monture: 100 €  
Verres: 150 €

Remboursement MNT 250€  
dont monture limitée 100€

Monture: 23,30 €  
Verres: 67,26 €

Reste à charge = 90,56 €

## Niveau 4

Monture: 1,70 €  
Verres: 1,37 € x2

Sécurité sociale (60 %)

Monture: 100 €  
Verres: 200 €

Remboursement MNT 300€  
dont monture limitée 100€

Monture: 23,30 €  
Verres: 17,26 €

Reste à charge = 40,56 €



Être utile est un beau métier

# Les points forts des garanties Santé

- Enveloppe médecines douces et homéopathie : dès le niveau 2 de garantie.
- Pharmacie non remboursées : Forfait de Pharmacie prescrite dès le niveau 2 de garantie
- Santé mentale : Assistance psychologique: 10 séances/an
- Allocation naissance ou adoption : 250€ dès le niveau 2 de garantie.





# La téléconsultation



Contact immédiat avec un médecin généraliste ou spécialiste.



Disponibilité 24h/24, 7j/7, en visio, audio ou chat.



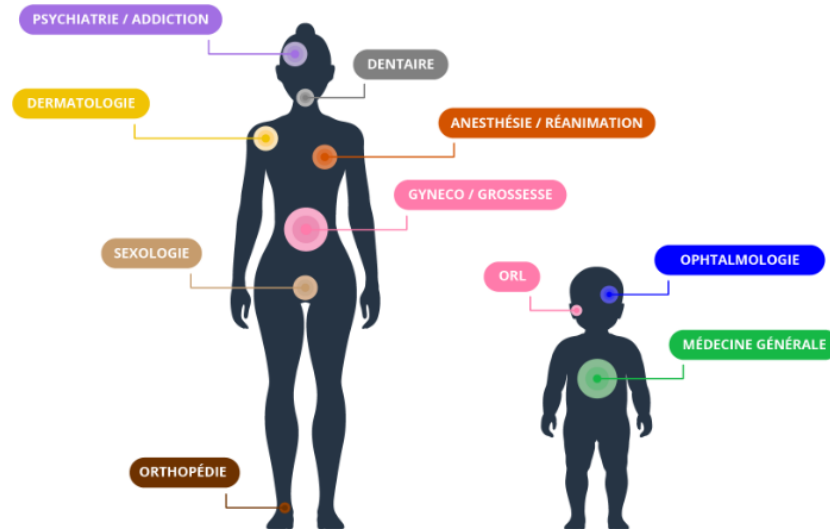
Accès illimité au service.



Sécurité et confidentialité des échanges.

## Des consultations à distance entièrement prises en charge !

- Accéder à la téléconsultation sur l'espace adhérent depuis son ordinateur, tablette, smartphone... avec un accès internet
- Choisir le **mode d'échange** : visio, audio ou chat
- Sélectionner la **thématique** : pédiatrie, ORL, Dermatologie...
- Dialoguer **directement** avec un médecin en toute confidentialité
- **Télécharger son ordonnance\*** si des médicaments ou analyses ont été prescrits
- Retrouver le **compte-rendu** du médecin dans son dossier



\*Ordonnance : hors arrêts de travail, médicaments à prescription restreinte, certificat médical, dispense sportive.

# Une assistance complète



## Aide à domicile

En cas d'hospitalisation, de maternité, d'immobilisation, traitement anti-cancéreux...



## Soutien psychologique Aide aux aidants



Garde d'enfants  
École à la maison



Forfait connectivité  
(Pour les hospitalisations de plus de 24h)



Aide et accompagnement en cas de  
décès d'un bénéficiaire



Information juridique



Accompagnement psycho social



Soutien psychologique  
Service de conseil social



## 2<sup>ème</sup> avis médical



Ce service permet d'être rassuré suite à un diagnostic médical

En moins de 7 jours, vous obtenez l'avis d'un expert médical pour:

- Confirmer un diagnostic médical
- Obtenir un avis alternatif
- Prendre la meilleure décision pour votre santé

1. Accédez au service via votre espace dédié (sur ordinateur, tablette et smartphone)
2. Indiquez votre maladie et choisissez parmi les médecins experts référencés
3. Complétez un questionnaire médical et transmettez vos examens médicaux de manière sécurisée
4. Recevez votre compte rendu signé en moins de 7 jours

# Prévention

La MNT s'attache à proposer des actions à destination de tous les adhérents à cette convention mais aussi une offre en présentiel ou en webinaire au plus proche des territoires des collectivités. Cet accompagnement est réparti tout au long de la convention de participation en co construction avec le CDG 972 et commence par un diagnostic de santé global pour établir le plan d'action.

- Information et sensibilisation sur les facteurs de santé
- Ateliers animés par les équipes de proximité de la MNT, par exemple : addictions / activités physiques / alimentation /sommeil.
- Ateliers animés par les partenaires experts de la MNT à partir des besoins diagnostiqués
- Ateliers animés par les équipes locales et les partenaires experts de la MNT, par exemple: Objectif Satisf'Action, programme de lutte contre la sédentarité et de promotion de l'activité physique.

# Action sociale

La MNT a été créée par et pour les fonctionnaires territoriaux.

Elle est à but non lucrative et n'a pas d'actionnaires / tout est redistribué aux assurés via un dispositif de fonds social qui représente une enveloppe de 6 millions d'euros par an.

->Une partie de l'enveloppe est au profit des aides exceptionnelles (catastrophes naturelles et soins coûteux)

# 4° Comment adhérer au contrat: collectivité

1



Réflexion sur l'adhésion et le montant de la participation  
> lettre d'intention de la collectivité

2



Consultation du Comité Social Territorial  
Du CDG pour les collectivités de -50 agents ou de votre collectivité

3



Délibération du conseil  
Avec le montant de la participation

4



Signature des documents contractuels  
Conditions particulières tripartites

5



La communication auprès des agents : l'accompagnement de la MNT



### Définir sa stratégie de mise en place de la Convention de participation Santé

#### Fixer la date de mise en place

- ▶ A partir du 1er janvier 2024, date d'effet de la convention de la participation
- ▶ Ou à tout moment sur toute la durée de la convention

#### Définir ou confirmer sa participation financière

- ▶ 1 € minimum jusqu'au 31/12/2025 (Décret 2011)
- ▶ 15 € minimum à partir du 01/01/2026 (Décret 2022)

#### Consulter le CST, Comité Social Territorial, pour avis (CT devenu CST)

- ▶ CST CDG 972 pour les collectivités de moins de 50 agents
- ▶ CST de la collectivité pour les collectivités de 50 agents minimum

# La Déclaration d'intention



## Déclaration d'intention

### Convention de participation Santé du CDG de Martinique

Collectivité ou Etablissement public :

N° SIRET :

Adresse :

Interlocuteur dédié au dossier « Protection sociale complémentaire » au sein de votre collectivité :

Nom et Prénom :

Fonction

Tél :

Email :

Nombre d'agents dans la collectivité :

Souhaite adhérer à la Convention de participation mise en place au 01/01/2024 par le CDG de MARTINIQUE pour le risque Santé à la date du

Souhaite mettre en place une participation financière pour le risque Santé, d'un montant de par agent et par mois à compter du

Cette déclaration d'intention sera confirmée par délibération - après avis du CST- en réunion de l'Assemblée Délibérante qui se tiendra le

Fait à , le

Le (la) Maire ou le (la) Président(e)

Retournez ce document complété et signé par mail à :

[cda972@mnt.fr](mailto:cda972@mnt.fr)

[psc@cdg-martinique.fr](mailto:psc@cdg-martinique.fr)

## Adresser la Déclaration d'intention à la MNT et au CDG 972

- ▶ Permet d'accélérer le déploiement





## Consultation du Comité Social Territorial

Du CDG pour les collectivités de -50 agents ou de votre collectivité

### Après avis du CST, délibérer :

- ▶ Sur l'adhésion effective de la collectivité ou de l'établissement public à la convention de participation Santé
- ▶ Sur le montant de la participation financière qui sera versée aux agents
- ▶ Puis adresser la délibération au CDG et à la MNT



3



## Délibération du conseil

Avec le montant de la participation

4



## Signature des documents contractuels

Conditions particulières tripartites

### Signer les conditions particulières tripartites

- ▶ Pour contractualiser l'adhésion à la convention de participation
  - Adresser au CDG et à la MNT les exemplaires signés des conditions particulières tripartites

# Mise en place du contrat dans la collectivité

## Déploiement auprès des agents de la collectivité



**Procédure accélérée** : possibilité de mettre en place des réunions d'informations sous réserve de la transmission de la Déclaration d'intention.

**Puis contacter au plus vite la MNT pour fixer les modalités de déploiement**

*Retournez ce document complété et signé par mail à :*

*[cdg972@mnt.fr](mailto:cdg972@mnt.fr) et à [psc@cdg-martinique.fr](mailto:psc@cdg-martinique.fr)*



### Réunions d'informations dans les collectivités

#### ✓ Objectifs:

- Présenter le dispositif retenu par l'employeur,
- Présenter les garanties, les services et les tarifs,
- Expliquer les démarches pour adhérer.

#### ✓ Moyens:

- Réunions « plénières » pour réunir le maximum d'agents en même temps, suivi d'ateliers d'adhésions.
- Lieux, dates et horaires à définir en fonction des contraintes de service,
- Réunions animées par la MNT avec un support de présentation complet



### Permanences et ateliers d'adhésions

#### ✓ Objectifs:

- Rendez-vous personnalisés
- Explication des garanties
- Modalité d'adhésion et de résiliation (si l'agent est déjà couvert en dehors de la MNT)

#### ✓ Moyens:

- Après les réunions « plénières », et/ou définition de lieux de permanence avec ou sans prise de rendez-vous .
- L'agent doit venir muni de la copie de son bulletin de salaire et des pièces nécessaires à l'adhésion
- Lieux, dates et horaires à définir en fonction des contraintes de service

# Des cotisations à tarif négocié par le CDG 972

(Avant déduction de la participation employeur)

## Ma cotisation 2024

<i>Cotisation mensuelle exprimée en euros (€) prélevée mensuellement sur mon salaire par mon employeur</i>				
	<b>Niveau 1</b>	<b>Niveau 2</b>	<b>Niveau 3</b>	<b>Niveau 4</b>
<b>Enfant* (Gratuité à compter du 3ème)</b>	<b>17,85 €</b>	<b>24,20 €</b>	<b>31,95 €</b>	<b>45,68 €</b>
<b>Adulte de moins de 30 ans inclus</b>	<b>28,51 €</b>	<b>36,62 €</b>	<b>48,33 €</b>	<b>69,11€</b>
<b>Adulte de plus de 30 ans Et de moins de 40 ans inclus</b>	<b>31,98 €</b>	<b>41,07 €</b>	<b>54,20 €</b>	<b>77,50 €</b>
<b>Adulte de plus de 40 ans Et de moins de 50 ans inclus</b>	<b>36,48 €</b>	<b>49,46 €</b>	<b>65,28 €</b>	<b>98,82 €</b>
<b>Adulte de plus de 50 ans</b>	<b>52,45 €</b>	<b>71,11 €</b>	<b>93,86 €</b>	<b>142,08 €</b>

\*jusqu'à 26 ans sous conditions

**Exemple :** Teddy, 41 ans, agent technique de sa ville souhaite adhérer avec sa conjointe Mylène, 38 ans, et leur fils de 10 ans, à la convention de participation SANTE du CDG 972 souscrite par sa collectivité. Après analyse de ses besoins, il choisit le niveau 2. La cotisation mensuelle pour lui et toute sa famille s'élèvera à **114,73 €\*\*** et ce montant sera diminué de la participation de son employeur.

\*\* Addition des cotisations de la tranche adulte de plus de 40 ans et de moins de 50 ans inclus **49,46 €** + cotisation de la tranche adulte de plus de 30 ans et de moins de 40 ans inclus **41,07€** + cotisation enfant **24,20 €**.

# Merci de votre attention

---



## Vos questions ?



## CONTACT

Guyline BARET - Responsable Développement  
[guyline.baret@mnt.fr](mailto:guyline.baret@mnt.fr) - Tél : 06.96.16.70.62

Marie-Line PATALIN - Responsable Développement  
[marie-line.patalin@mnt.fr](mailto:marie-line.patalin@mnt.fr) - Tél : 06.96.16.29.23

Nadine TOUCHE – Responsable d'Agence  
[nadine.touche@mnt.fr](mailto:nadine.touche@mnt.fr) – Tél : 06.96.17.02.70

- Stéphanie CALDICOTE – Responsable Solutions Collectivités IDF DOM  
[stephanie.caldicote@mnt.fr](mailto:stephanie.caldicote@mnt.fr) - Tél : 06.99.30.19.10
- Caroline CLE : Responsable Secteur Antilles-Guyane  
[caroline.cle@mnt.fr](mailto:caroline.cle@mnt.fr) - Tél : 06 94 13 40 09